

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport du Directeur régional sur la "Désinsectisation des aéronefs",¹

1. REMERCIE le Directeur régional de son rapport;
2. NOTE que la plupart des pays et territoires de la Région exigent la désinsectisation pour tous les vols internationaux et qu'ils accepteront la méthode de désinsectisation par vapeurs si l'OMS la recommande;
3. RECOMMANDE que le Directeur régional établisse un rapport sur la situation actuelle dans chaque pays si l'Assemblée mondiale de la Santé appuie la désinsectisation par vapeurs après la publication du rapport de l'OACI et de l'OMS; et
4. PRIE le Directeur régional de faire rapport au Comité régional à sa vingt-quatrième session si l'évolution de la situation le nécessite.

¹Documents WPR/RC23/6 et Add.1.